



Annexe 2

Spécifications d'application

«OpenWealth»

pour le contrat de participation à la plate-forme bLink

A. Définitions

Dans le cadre des spécifications d'application «OpenWealth», les définitions suivantes s'appliquent:

Participant	Le participant est le partenaire contractuel de SIX dans le contrat de participation à la plate-forme bLink. Dans le contrat d'application, le participant a le statut soit de fournisseur de services, soit d'utilisateur de services.
Fournisseur de services	Établissement financier détenteur de comptes et/ou de dépôts; fournisseur de services financiers avec données de client final.
Utilisateur de services	Fournisseur de systèmes de gestion de portefeuille; fournisseur de solutions logicielles, par exemple pour l'administration, l'agrégation, l'évaluation et l'affichage de situations d'actifs; établissement financier, autres fournisseurs de services financiers et organismes publics (p. ex. administration fiscale) avec solutions logicielles.
Client final	Client du fournisseur de services et titulaire de compte/dépôt.
Utilisateur	La personne identifiée dans le cadre du processus de gestion des consentements. L'utilisateur agit soit pour son propre compte en tant que client final, soit comme représentant d'un client final (par exemple collaborateurs d'un gestionnaire de fortune externe).

La désignation «client» est utilisée dans le contrat de participation à la plate-forme bLink. Une différenciation est utile pour l'application OpenWealth, et «client» est un terme générique désignant à la fois le «client final» et l'«utilisateur», c.-à-d. que le «client» peut être tant un «client final» qu'un «utilisateur».

B. Description

L'application OpenWealth est conçue pour permettre aux exploitants de solutions logicielles d'échanger des informations en tant qu'utilisateurs de services via la plate-forme d'un fournisseur de services financiers et de transmettre les ordres de l'utilisateur.

L'application OpenWealth fournit aux participants les API OpenWealth suivantes décrites en détail aux let. E.1, E.2 et E.3 de manière facultative en tant que contrats d'application indépendants:

Contrat d'application OpenWealth Customer Management API (OW CM API)

Ce contrat d'application permet à l'utilisateur d'échanger avec le fournisseur de services, via l'utilisateur de services, des informations relatives à des données de client final telles que l'adresse et les coordonnées.

Contrat d'application OpenWealth Custody Service API (OW CS API)

Ce contrat d'application permet à l'utilisateur de demander, via l'utilisateur de services, des informations relatives à des actifs de client final (dépôts de clients, positions, transactions et comptes afférents) auprès du fournisseur de services.

Contrat d'application OpenWealth Order Placement API (OW OP API)

Ce contrat d'application permet à l'utilisateur de transmettre, via l'utilisateur de services, des ordres de transactions (p. ex. ordres de titres) au fournisseur de services et de demander le statut des ordres au fournisseur de services.

Indépendamment du ou des OpenWealth API convenue(s) par les participants dans un ou plusieurs contrat(s) d'application, la désignation «**application OpenWealth**» est utilisée.

C. Critères d'admission spécifiques

Pour une admission en tant que participant à l'application OpenWealth, les exigences suivantes doivent, selon le rôle demandé, être durablement remplies.

Utilisateur de services

- Critères généraux d'admission conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission pour le contrat de participation à la plate-forme bLink*
- Réalisation de la finalité spécifique ZW-1 et/ou ZW-2 conformément au *Tableau 1: Critères pour la réalisation de la finalité spécifique* ci-après.
- Respect du niveau de sécurité requis:

OpenWealth API Customer Management (OW API CM)

Respect du niveau de sécurité «Très élevé» conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

OpenWealth API Custody Service (OW API CS)

Respect du niveau de sécurité «Élevé» conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

OpenWealth API Order Placement (OW API OP)

Respect du niveau de sécurité «Très élevé» conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

Fournisseur de services

- Critères généraux d'admission conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission pour le contrat de participation à la plate-forme bLink*
- Réalisation de la finalité spécifique ZW-3 et/ou ZW-4 conformément au *Tableau 1: Critères pour la réalisation de la finalité spécifique* ci-après.
- Respect du niveau de sécurité requis:

OpenWealth API Customer Management (OW API CM)

Respect du niveau de sécurité «Très élevé» conformément à l'annexe 1, *Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

Dans l'OpenWealth API Customer Management, l'exemption conformément à l'annexe 1 F36, Niveau de sécurité «Très élevé», s'applique.

OpenWealth API Custody Service (OW API CS)

Respect du niveau de sécurité «Élevé» conformément à l'*annexe 1, Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

OpenWealth API Order Placement (OW API OP)

Respect du niveau de sécurité «Très élevé» conformément à l'*annexe 1, Critères d'admission au contrat de participation à la plate-forme bLink*.

Dans l'OpenWealth API Order Placement, l'exemption conformément à l'*annexe 1 F36, Niveau de sécurité «Très élevé»*, s'applique.

ID	Catégorie	Critère	Quel est l'objectif?
ZW-1	Gestion de portefeuille	dispose d'un modèle d'entreprise documenté dans le but de fournir des logiciels/services de gestion de portefeuille	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de fournir des logiciels/services de gestion de portefeuille
ZW-2	Administration, agrégation, évaluation et affichage de situations d'actifs	dispose d'un modèle d'entreprise documenté dans le but d'offrir aux utilisateurs une présentation des positions d'actifs et de gérer les comptes et/ou dépôts	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but d'offrir une présentation et une gestion de compte et/ou de dépôt aux utilisateurs
ZW-3	Gestion de compte et/ou de dépôt	est un établissement financier qui gère les comptes et/ou dépôts de clients finaux	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de gérer les comptes et/ou dépôts de clients finaux en tant qu'établissement financier autorisé
ZW-4	Gestion de compte et/ou de dépôt	est un prestataire de services financiers qui gère des informations agrégées sur les comptes et/ou dépôts de ses clients finaux contractuels	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de gérer les comptes et/ou dépôts de clients finaux en tant que prestataire de services financiers autorisé

Tableau 1: Critères pour la réalisation de la finalité spécifique

D. Appels de service

Les appels de service et les réponses associées dans l'application OpenWealth sont décrits plus en détail dans la version la plus récente de la spécification technique. Le fournisseur de services doit prendre en charge tous les appels de service, formats de données et voies de communication qui sont obligatoires pour l'application OpenWealth conformément à la spécification technique.

L'émission et la transmission du token du fournisseur de services à l'utilisateur de services via la plate-forme sont initiées par l'utilisateur. La procédure est réglementée en détail dans la spécification technique dans sa version la plus récente.

E. Contenu de l'application OpenWealth

1. Contrat d'application OpenWealth Customer Management API (OW CM API)

Le contrat d'application OW CM API, qui est conclu entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services dans le cadre de l'application OpenWealth, contient les dispositions suivantes:

a) Service à fournir. Avec chaque appel de service de l'utilisateur de services via la plate-forme au sens des points N° 36 et 37 c du contrat de participation à la plate-forme bLink (excepté les appels «poignée de main»¹):

- a. l'utilisateur de services donne instruction au fournisseur de services de fournir immédiatement et conformément à l'appel de service des informations sur le client final via la plate-forme, et le fournisseur de services s'engage à accepter les informations sur le client final transmises par l'utilisateur de services conformément à l'appel de service, à les traiter d'une certaine manière ou à fournir un service précis, ceci à l'exclusion de toute garantie et responsabilité du fournisseur de services et sous réserve d'une révocation de l'autorisation sous-jacente du client final à l'utilisateur.
- b. l'utilisateur de services s'engage à payer au fournisseur de services, pour chaque réponse à SIX conformément à l'appel de service de l'utilisateur de services (à l'exception des appels «poignée de main»), la rémunération éventuellement exigible conformément à la liste de prix.

b) Restrictions d'utilisation. L'utilisateur de services garantit au fournisseur de services et à SIX qu'il utilisera les informations sur le client final reçues par le biais des appels de service uniquement dans le cadre du consentement donné par l'utilisateur. Le transfert de ces informations à une personne auxiliaire de l'utilisateur de services est autorisé sous réserve du point N° 94 du contrat de participation à la plate-forme bLink. Le consentement de l'utilisateur doit donc également couvrir une telle transmission d'informations.

2. Contrat d'application OpenWealth Custody Service API (OW CS API)

Le contrat d'application OW CS API, qui est conclu entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services dans le cadre de l'application OpenWealth, contient les dispositions suivantes:

a) Service à fournir. Avec chaque appel de service de l'utilisateur de services via la plate-forme au sens des points N° 36 et 37 c du contrat de participation à la plate-forme bLink (excepté les appels «poignée de main»):

- a. l'utilisateur de services donne instruction au fournisseur de services de lui remettre immédiatement et conformément à l'appel de service les informations sur les dépôts de clients finaux, les positions et les comptes afférents via la plate-forme, ceci à l'exclusion de toute garantie et responsabilité du fournisseur de services et sous réserve d'une révocation de l'autorisation sous-jacente du client final à l'utilisateur.

¹ Les appels «poignée de main» désignent les appels qui ne sont ni des appels de requête ni des appels de réponse, mais des appels dits techniques.

- b. l'utilisateur de services s'engage à payer au fournisseur de services, pour chaque réponse à SIX conformément à l'appel de service de l'utilisateur de services (à l'exception des appels «poignée de main»), la rémunération éventuellement exigible conformément à la liste de prix.

b) Restrictions d'utilisation. L'utilisateur de services garantit au fournisseur de services et à SIX qu'il utilisera les informations sur le client final reçues par le biais des appels de service uniquement dans le cadre du consentement donné par l'utilisateur. Le transfert de ces informations à une personne auxiliaire de l'utilisateur de services est autorisé sous réserve du point N° 94 du contrat de participation à la plate-forme bLink. Le consentement de l'utilisateur doit donc également couvrir une telle transmission d'informations.

3. Contrat d'application OpenWealth Order Placement API (OW OP API)

Le contrat d'application OW OP API, qui est conclu entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services dans le cadre de l'application OpenWealth, contient les dispositions suivantes:

a) Service à fournir. Avec chaque appel de service de l'utilisateur de services via la plate-forme au sens des points N° 36 et 37 c du contrat de participation à la plate-forme bLink (excepté les appels «poignée de main»):

- a. l'utilisateur de services donne instruction au fournisseur de services d'accepter les informations qu'il a transmises par le biais de l'appel de service sur les ordres de transactions (p. ex. ordres de titres) et de vérifier leur exécution, ainsi que de mettre à disposition leur statut d'ordre sur demande via un appel de service, ceci à l'exclusion de toute garantie et responsabilité du fournisseur de services et sous réserve d'une révocation de l'autorisation sous-jacente du client final à l'utilisateur.
- b. l'utilisateur de services s'engage à payer au fournisseur de services, pour chaque réponse à SIX conformément à l'appel de service de l'utilisateur de services (à l'exception des appels «poignée de main»), la rémunération éventuellement exigible conformément à la liste de prix.

b) Restrictions d'utilisation. L'utilisateur de services garantit au fournisseur de services et à SIX qu'il utilisera les informations sur le client final reçues par le biais des appels de service uniquement dans le cadre du consentement donné par l'utilisateur. Le transfert de ces informations à une personne auxiliaire de l'utilisateur de services est autorisé sous réserve du point N° 94 du contrat de participation à la plate-forme bLink. Le consentement de l'utilisateur doit donc également couvrir une telle transmission d'informations.

F. Autres dispositions

Les dispositions suivantes complètent les réglementations de la let. E pour l'application OpenWealth.

1. **Sécurité des données** L'utilisateur de services garantit vis-à-vis du fournisseur de services et de SIX que, pendant la durée de sa participation à la présente application, il protégera le token de l'utilisateur en appliquant les normes de sécurité en vigueur et le conservera et le traitera dans tous les cas conformément aux exigences de sécurité des données selon les critères d'admission à la plate-forme et à l'application (tableau 4 de l'[annexe 1](#) du contrat de participation à la plate-forme bLink).
2. **Critères de l'obligation de diligence** Les parties doivent remplir leurs obligations avec la diligence habituellement requise.
3. **Responsabilité et indemnisation** L'utilisateur et le fournisseur de services sont responsables l'un envers l'autre uniquement pour les violations intentionnelles et par négligence grave du contrat d'application, à moins qu'il ne s'agisse d'une violation d'une obligation de confidentialité, de sécurité des données ou de respect des obligations de protection des données, auquel cas le fournisseur et l'utilisateur de services sont responsables l'un envers l'autre pour chaque faute. L'utilisateur de services s'engage en outre à tenir indemne et à dégager de toute prétention de tiers le fournisseur de services et SIX (au sens de véritables stipulations pour autrui) en cas de violation des ch. 12 et 23.
4. **Respect des exigences légales** Chaque partie est responsable du respect des lois applicables (y compris sur le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la fraude et les réglementations applicables en matière d'exportation et de sanctions). En outre, chaque partie s'engage à s'abstenir de toute forme de corruption, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude, d'évasion fiscale en rapport avec la plate-forme ou par son utilisation, de contournement des réglementations en matière d'exportation et de sanctions, de travail des enfants et de violation des droits de l'homme dans son domaine et à prévenir, combattre et poursuivre ces violations par des mesures appropriées. Le non-respect de cette obligation constitue un motif valable de résiliation du contrat d'application sans préavis.
5. **Confidentialité et protection des données** Chaque partie est tenue de garder le secret sur tous les faits désignés comme confidentiels ou considérés comme tels par leur nature, qu'elle apprend de l'autre participant dans le cadre de l'application OpenWealth, et de ne les utiliser qu'aux fins du contrat de participation, sauf si l'autre partie l'a autorisé. Chaque participant impose également cette obligation aux employés et aux autres tiers qu'il engage. Chaque partie est tenue de se conformer à la législation applicable en matière de protection des données dans son domaine de responsabilité, mais doit soutenir l'autre partie de manière raisonnable le cas échéant.
6. **Droit applicable et juridiction compétente** Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for exclusif est la ville de Zurich, dans la mesure où des revendications sont formulées par SIX.

À tous les autres égards, la formation, le contenu et la résiliation du contrat d'application concerné sont déterminés conformément aux dispositions du contrat de participation à la plate-forme bLink, en référence au contenu des notes en marge 49, 55–57 et 87.

Signature juridiquement valable

Le participant confirme par une signature juridiquement valable l'exactitude et l'exhaustivité des indications fournies dans le présent document.

Les signatures électroniques insérées par DocuSign sont équivalentes à la forme écrite et sont considérées comme formellement valides.

Participant

Lieu, date

Nom

Nom

Fonction

Fonction

Signature

Signature

Coordonnées

Adresse postale

SIX BBS SA
Hardturmstrasse 201
8005 Zürich

D0568.FR.03

9 | 9